



Le 27 avril 2024

# RAPPORT DES REVISEURS AU COMPTE SUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2023

---

## Introduction

J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur les comptes de l'association arrêtés à fin décembre 2023 conformément à l'article 11 des statuts. A noter que mon collègue, Ivan D., par manque de temps, n'a pas souhaité renouveler son adhésion ou participer à la révision des comptes.

## 1. Diligences

J'ai procédé au contrôle des comptes de l'association le 27 avril 2024 au siège de l'association.

J'ai eu accès à l'ensemble des documents comptables de l'association et ai pu mettre en place mes diligences.

L'ensemble des pièces justificatives des dépenses et recettes dont j'ai demandé communication a pu m'être fourni.

J'ai pu poser toutes les questions nécessaires à ma mission et ai pu obtenir des réponses satisfaisantes.

Je n'ai détecté aucune anomalie ou erreurs dans les comptes de l'exercice 2023.

## 2. Conclusion

En conclusion de mes diligences effectuées sur les comptes clos au 31 décembre 2023 faisant apparaître un excédent de 2 947 euros, je peux certifier que les comptes sont sincères et peuvent être approuvés par l'assemblée générale.

Le 27 avril 2024

Mickaël PONTON

Réviseur aux comptes

